



SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Ranasinghe Premadasa, premier ministre de la République socialiste démocratique de Sri Lanka	273
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Mitsotakis (Grèce).....	278
Déclaration de M. Mkaapa (République-Unie de Tanzanie).....	281
Déclaration de U Lay Maung (Birmanie).....	285

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

Allocution de M. Ranasinghe Premadasa, premier ministre de la République socialiste démocratique de Sri Lanka

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, l'Assemblée va entendre une déclaration du Premier Ministre de Sri Lanka. J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Ranasinghe Premadasa et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

2. M. PREMADASA (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un privilège de m'adresser à cette instance internationale suprême et de lui transmettre les salutations fraternelles du peuple de Sri Lanka. Je le fais en tant que premier ministre de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, le premier selon la nouvelle Constitution républicaine de 1978.

3. Comme les représentants le savent, notre nouvelle Constitution a été adoptée par les représentants librement élus du peuple de Sri Lanka après des élections populaires qui ont porté notre gouvernement au pouvoir avec une majorité des cinq sixièmes au Parlement.

4. Je ne vais pas, aujourd'hui, me livrer à un exercice de rhétorique de haut niveau, ni faire une conférence devant cette éminente audience sur tous les problèmes du monde. Je ne prétends pas avoir la clef permettant d'ouvrir la porte du royaume de l'utopie. Je viens ici dans un esprit d'humilité pour m'associer à la quête commune de l'humanité pour la paix, la justice et l'égalité.

5. Ce sont là des valeurs que le peuple de mon pays révère, compte tenu d'une expérience gagnée au cours de nombreuses années de pratique de la démocratie. L'année prochaine, nous allons célébrer le cinquantième anniversaire du suffrage universel des adultes. Il s'agit

là également de valeurs que notre peuple a toujours acceptées comme des vérités du fait de ses traditions religieuses profondes.

6. Je viens ici partager avec vous certaines des réflexions qui sont le fruit de mon travail aux côtés de la population, à tous les niveaux, dans les bidonvilles, dans les villages, au sein du gouvernement et en dehors du gouvernement, tout au long d'une carrière politique qui s'étend sur trois décennies.

[L'orateur poursuit en anglais (*interprétation de l'anglais*).]

7. Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement, au nom de ma délégation et en mon nom propre, de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Votre pays et le mien sont, depuis longtemps, unis par des liens féconds d'amitié et de coopération auxquels, à Sri Lanka, nous accordons beaucoup de prix. Votre riche expérience diplomatique et votre sagesse pratique vous seront, j'en suis certain, d'une valeur incalculable pour diriger les débats de cette session. Puis-je vous présenter les bons vœux de ma délégation et vous donner l'assurance de notre coopération dans l'accomplissement de vos devoirs.

8. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance au Président sortant, M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie. Son mandat est probablement unique, du fait du nombre de sessions extraordinaires qu'il lui a fallu présider. Son impartialité, sa compréhension et sa sagesse ont été d'une valeur inestimable au cours de toutes ces sessions.

9. J'ai aussi l'agréable devoir, aujourd'hui, de rendre hommage au travail du Secrétaire général, dont le dévouement constant à la cause de la paix et les efforts inlassables à cet égard sont connus de tous.

10. Cette année, la communauté internationale se trouve appauvrie par la perte de certains de ses dirigeants les plus éminents. La mort de Josip Broz Tito, de Yougoslavie, nous a enlevé le dernier des géants de l'époque de la seconde guerre mondiale. Peu de dirigeants dans le monde ont autant contribué à former la structure des relations internationales d'après guerre que le président Tito. A Sri Lanka, nous nous souvenons de lui avec admiration et affection comme le père fondateur du non-alignement, politique que mon président, M. J. R. Jayewardene, a qualifiée de « fil d'or dans la trame de la politique étrangère de notre pays ».

11. Nous pleurons avec le peuple du Japon le décès du premier ministre Ohira. Nous souffrons avec le peuple du Botswana qui a perdu son président fondateur, sir Seretse Khama, et nous sympathisons avec le peuple de

¹ L'orateur s'est exprimé en cingalais. La version anglaise de sa déclaration a été fournie par la délégation.

la Jordanie à l'occasion du décès prématuré du premier ministre Sharid Abdul Hamid Sharaf.

12. A cette session, nous accueillons parmi nous deux nouveaux Membres, le Zimbabwe et Saint-Vincent-et-Grenadines. En souhaitant la bienvenue au Zimbabwe, je dois inévitablement introduire une note personnelle de joie. J'ai eu le privilège d'être présent à la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka en août 1979, au cours de laquelle un pas décisif vers l'indépendance du Zimbabwe a été accompli.

13. C'est pour moi un motif de satisfaction personnelle de voir que la cause que nous avons défendue et appuyée, au nom de ce pays, a été entendue et que le Zimbabwe a pu se joindre à nous, en tant qu'Etat souverain, au sein de cette instance internationale. L'admission de ces deux Membres illustre, une fois de plus, les principes fondamentaux de l'universalité de notre composition et de l'égalité de toutes les nations Membres, quels que soient leurs dimensions, leur puissance, leur population ou leur prestige.

14. J'ai l'honneur de transmettre à l'Assemblée les salutations du président J. R. Jayewardene ainsi que ses bons vœux de succès pour la présente session.

15. Au cours de ces derniers mois, les dirigeants du monde ont de plus en plus exprimé l'opinion que la situation internationale se détériorait. En fait, je ne pense pas que quiconque puisse être en désaccord avec cette assertion. S'il y a désaccord, c'est dans la définition des causes de cette détérioration.

16. Nous nous trouvons sans aucun doute à un point crucial dans les relations internationales. Ce que nous faisons, bien plus que ce que nous disons, donnera forme à l'ordre international des deux prochaines décennies de ce siècle. Peut-être nous trouvons-nous aujourd'hui, plus qu'à aucun autre moment de l'histoire humaine, à un carrefour décisif. D'un côté, nous pouvons aller vers un monde de possibilités immenses pour le bien de la race humaine; de l'autre, nous pouvons nous engager dans la voie du déclin et de la destruction de toutes les valeurs humaines telles que nous les connaissons aujourd'hui.

17. Comment allons-nous relever ce défi ?

18. L'ampleur du défi et la complexité des problèmes sont telles que la réponse doit nécessairement venir de cette organisation. Certes, les problèmes ne sauraient être résolus par des mesures individuelles émanant de pays ou de groupes de pays. Malheureusement, au moment où notre réponse devrait être faite sur une base mondiale, force est de constater qu'il y a de plus en plus de pays qui essaient de trouver des solutions sur une base individuelle.

19. Il y a 35 ans que le monde a constitué cette instance internationale, l'Organisation des Nations Unies, dont la Charte représente encore les idéaux les plus nobles de l'humanité. Il est donc préoccupant de constater que la crédibilité de l'Organisation, en tant qu'institution susceptible de contribuer à la solution des problèmes, est aujourd'hui mise en doute. La crise devant laquelle nous nous trouvons exige encore plus que nous agissions de manière constructive et positive dans le cadre du

mécanisme que le système des Nations Unies nous fournit pour prendre des mesures collectives et communes.

20. Dans notre région, nous nous félicitons de la réunion en 1981 d'une conférence internationale sur l'océan Indien, sous les auspices des Nations Unies, pour donner effet à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Il s'agit là d'un effort collectif des pays de l'océan Indien et d'autres pays pour faire de l'océan Indien une véritable région de paix. Cette paix, nous la recherchons pour permettre aux pays de notre région de concentrer leur attention, leur énergie et leurs ressources sur les moyens d'édifier des économies prospères bénéfiques à leurs peuples. Nous ne pouvons tolérer les distorsions grotesques auxquelles donnent lieu les tensions, la militarisation et l'accumulation des armes. Cette position implique que les règles essentielles de la politique internationale — la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le rejet du recours à la force — doivent être respectées.

21. Le Sri Lanka est connu depuis longtemps comme le centre du bouddhisme *theravada*, philosophie qui prône essentiellement, parmi d'autres vérités, la non-violence. L'insistance mise sur l'*ahimsa*, ou la non-violence, a fait du bouddhisme une force internationale majeure et un moyen pour encourager la compréhension entre les nations, pendant sa longue histoire qui remonte à plus de 2 500 ans. Le meilleur exemple connu est celui qui a trait à ce qui s'est produit au tout début et qui a inspiré la célèbre *dharma vijaya* — victoire de la justice — à l'empereur Dharma Asoka, lorsqu'il a essayé de jeter une base morale aux relations entre Etats. L'empereur Dharma Asoka avait, à l'époque, envoyé des émissaires personnels aux souverains d'Asie occidentale et d'Asie du Sud, porteurs de messages de bonne volonté, qui préconisaient l'adoption d'un code de conduite se fondant sur la justice et reprenant ainsi en grande partie les principes du bouddhisme.

22. Cette initiative de l'Empereur est unique dans l'histoire et constitue la seule de ce genre prise par un souverain en vue de donner une approche morale aux relations internationales. Ce dont les pays font peut-être défaut, c'est d'une approche morale pour aborder les problèmes mondiaux et la question de l'entente internationale, ce qui pourrait être la racine de notre crise. Au cours des siècles, la société humaine s'est efforcée de passer de la loi de la jungle à la règle du droit. Ne pourrions-nous pas essayer de bâtir une société mondiale qui serait fondée sur le règne de l'amour, de la non-violence ? Ne pourrions-nous pas, d'ici, donner l'exemple à tous pour que cette règle soit suivie à tous les niveaux de la vie, dans nos relations personnelles comme dans les relations entre pays ? A mon avis, cela serait la plus importante réalisation de cette unique organisation à laquelle nous appartenons.

23. Les conflits armés et la menace qu'ils font peser sur le monde demeurent un danger pour l'humanité. La situation internationale revêt de nombreux points chauds. Si nous permettons à ces derniers d'exister et si nous en laissons surgir d'autres, cela pourrait conduire à un climat dangereux de cynisme et d'indifférence, dans lequel l'emploi de la force serait toléré et accepté comme inévitable.

24. On peut déceler un certain désenchantement également parmi ceux qui respectent les règles et le droit; ils sentent que ceux qui n'ont ni foi ni loi l'emportent. Combien de fois avons-nous vu les justes pâtir tandis que les méchants prospéraient ? La situation est la même dans les relations internationales et dans la société normale. Faut-il crier pour se faire entendre ? Faut-il se faire craindre pour être respecté ? Faut-il menacer pour être secouru ? La démocratie et les droits de l'homme doivent-ils être tenus pour acquis ? La force et la menace du recours à la force seraient-elles seules garanties de succès ? Le monde semble terriblement prêt à adopter un tel cynisme.

25. Il est souvent question d'une nouvelle guerre froide et les offres d'aide militaire abondent. Nous devons donc prendre des mesures positives et collectives, non seulement pour créer notre zone de paix mais aussi pour veiller à ce que soient créées des centaines de zones de paix tant dans l'espace que dans l'esprit des hommes.

26. Dans ce contexte, le mouvement des non-alignés, à la création duquel le Sri Lanka est fier d'avoir contribué, continue d'avoir un rôle essentiel à jouer. Des 154 Membres de l'Organisation, 94 font leurs principes du non-alignement. De nombreux autres pays, en tant qu'observateurs ou à titre d'invités, sympathisent avec les objectifs et les aspirations de ce mouvement.

27. Il y a plusieurs domaines dans nos rapports avec l'Organisation qui appellent des mesures pouvant permettre à la communauté internationale d'avancer de concert. Plusieurs d'entre elles ont trait à ce qu'il est convenu d'appeler les relations économiques. Par exemple, nous avons fait plusieurs déclarations selon lesquelles les pays en développement devraient recevoir une plus grande part de la production industrielle du monde — jusqu'à 25 % de cette production d'ici à l'an 2000. En même temps, nous constatons que le monde développé dresse des murailles protectionnistes, qui sont autant de barrières au développement d'industries ainsi privées de débouchés.

28. Cette disparité entre les intentions et les réalisations existe également dans d'autres domaines. Dans le domaine de l'aide à des conditions favorables — l'aide publique au développement —, nous avons déclaré, au début des années 70, que l'aide publique au développement devrait être au moins de 0,77 % du produit national brut des pays développés si les économies du monde en développement devaient être relevées. A la fin de cette même décennie, le pourcentage n'était que de 0,35 % du produit national brut, soit la moitié de l'objectif visé.

29. Les perspectives pour l'avenir, compte tenu de la récession toujours croissante à laquelle doit faire face le monde développé, sont encore moins encourageantes. La différence entre l'intention et l'acte, comme l'illustrent ces deux exemples, est, si j'ose dire, le résultat de notre incapacité à comprendre le caractère mutuel de nos intérêts et, par conséquent, de nos tentatives pour résoudre de façon unilatérale les problèmes que nous prévoyons.

30. Les faits sont clairs en ce qui concerne tant le protectionnisme que l'aide. Il a été démontré que si l'on abaissait progressivement les barrières commerciales

dans le Nord, cela non seulement réduirait le nombre des chômeurs dans le tiers monde, mais aurait même pour résultat une augmentation d'emplois dans le Nord, comme conséquence directe de l'augmentation du commerce entre le Nord et le Sud. On a aussi montré que le protectionnisme pose une plus grande menace pour les emplois dans le Nord et que l'intérêt bien compris exigerait l'abandon de politiques qui apparaissent de toute évidence si peu clairvoyantes.

31. L'idée d'une redistribution des industries dans le monde qui bénéficierait aux pays en développement ne sera vraisemblablement pas facilement acceptée. Mais il est un fait que, sur le plan de l'économie globale, beaucoup d'industries dans le monde développé ne sont plus viables économiquement.

32. Lorsque les pays en développement prennent des mesures similaires et s'associent pour augmenter leurs recettes d'exportation, ils sont critiqués pour avoir adopté des mesures contraires au bien commun. Je demande alors où est la justice dans une telle situation. Devons-nous nous affronter en adoptant de telles stratégies contraires ?

33. Le cas de l'aide publique au développement est tout aussi clair. C'est certainement dans l'intérêt du monde développé de fournir aux pays pauvres une aide à des conditions avantageuses pour les aider à restructurer leurs économies. Car, à mesure que leur force augmentera, leurs importations augmenteront aussi, entraînant des bénéfices pour les pays développés. Mais le triste fait, c'est qu'à l'heure actuelle, au moment où l'on a le plus besoin de financement à des conditions favorables, on envisage, dans le monde développé, d'arrêter l'inflation et de réduire les dépenses publiques.

34. J'espère que l'aide publique au développement ne deviendra pas un domaine qui devra subir des diminutions. En effet, si les diminutions doivent intervenir dans les dépenses publiques du monde développé, nous demandons que l'on agisse doucement en ce qui concerne l'aide extérieure.

35. Outre la dimension morale qui doit motiver celui qui accorde l'aide, il lui faut considérer encore plus nettement son propre intérêt. L'interdépendance des économies mondiales est telle que si les pauvres sombrent, ils ne pourront pas acheter les produits des riches. La pauvreté des pauvres — à laquelle, dans de nombreux cas, il se sont habitués — fera inévitablement tomber les riches également.

36. Il y a aussi cette anomalie persistante qui fait que les courants d'aide sont réduits alors que les dépenses pour la défense augmentent. Compte tenu de la pauvreté du tiers monde, la différence entre les dépenses militaires à l'échelle mondiale, qui représentent quelque 450 milliards de dollars, et l'aide publique au développement, qui ne représente que quelque 20 milliards de dollars, ne peut être qualifiée que d'insultante.

37. Cela signifie non seulement l'argent mais aussi le détournement des ressources réelles, telles que la main-d'œuvre sous forme de scientifiques et d'ingénieurs, et sous forme de techniques les plus modernes, qui pourraient autrement servir à résoudre les problèmes qui entravent la croissance des pays moins développés.

38. Nous savons également — parlant au nom d'un pays qui dépense moins de 3 % de son budget national à la défense — que cette maladie semble s'être étendue, que même certains des plus pauvres de nos pays jugent nécessaire de consacrer de vastes sommes aux armements. Ces armes de guerre modernes qui parfois leur parviennent sous forme d'aide sont peut-être le meilleur exemple d'un transfert de ressources mal dirigé. On peut vraiment se demander si l'argent consacré aux armements ou à la défense contribuera davantage, à long terme, à la sécurité internationale que l'argent consacré à l'aide aux pays les plus pauvres.

39. Pourquoi, lorsque les religions du monde — le christianisme, l'hindouisme, l'islam et le bouddhisme — dénoncent la folie de la guerre et l'avidité du pouvoir, les nations continuent-elles à s'armer ? Le *Dhammapada* — les paroles du Bouddha — touche au cœur du dilemme, dans l'adage :

Du besoin irrésistible naît la douleur, du besoin irrésistible naît la peur,

Pour celui qui est complètement à l'abri du besoin, il n'y a pas de douleur;

D'où peut provenir la peur¹.

Dans la recherche de la paix — dans notre tâche consistant à faire la guerre à la guerre —, peut-être devrions-nous écouter les enseignements de nos grandes religions et nous libérer de la peur.

40. Devant la possibilité de voir l'aide bilatérale réduite face à la récession, la nécessité d'une agence de financement multilatérale, telle que le fonds pour le développement mondial qui a été envisagé, prend une importance accrue. Les mécanismes par lesquels les excédents de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pourraient être recyclés pour financer à des conditions favorables les pays en développement ont été clairement décrits dans des études récentes. Nous espérons que la création d'un tel fonds pour le développement interviendra rapidement et fournira une autre source de capital pour la restructuration des économies des pays les plus pauvres.

41. Qu'il me soit permis de lancer un appel afin que les conditions de plus en plus rigoureuses imposées par les agences de développement multilatérales soient réexaminées compte tenu des circonstances très différentes qui existent maintenant dans le monde, et notamment dans les pays en développement. Les règles conçues pour une situation économique internationale plus ordonnée doivent certainement être modifiées pour répondre aux réalités plus complexes de l'heure.

42. Nous venons de terminer la onzième session extraordinaire, consacrée au développement et à la coopération économique internationale. Nous avons défini plusieurs domaines dans lesquels beaucoup reste à faire. Je suis encouragé par le fait que le processus de négociation à un niveau de participation très large aboutira à des résultats fructueux.

43. Je tiens à insister sur le terme « négociation ». Nous ne devrions pas nous préoccuper de discours ou de stratégies. Il est malheureusement vrai que les stratégies du développement n'ont pas beaucoup contribué au développement.

44. Nous avons réussi, au cours des 35 dernières années, à nous préserver du fléau d'une guerre mondiale. Mais nous n'avons pas pu nous préserver du fléau de la pauvreté, qui apporte tant de douleur à l'humanité et qui est une insulte à la dignité et à la valeur de la personne humaine.

45. Sur le plan mondial, la ligne de pauvreté semble coïncider avec la ligne qui divise le Nord et le Sud. Un quart de la population mondiale vivant au Nord jouit des trois quarts du revenu mondial, alors que les trois quarts de la population mondiale qui vit dans le Sud doit se répartir le dernier quart du revenu mondial.

46. L'inégalité dans l'utilisation des ressources réelles et la dimension des problèmes que pose la misère sont reflétées dans cette équation. La communauté internationale a entrepris de nombreuses tentatives pour réduire cette disparité et éliminer ce fléau.

47. Récemment, nous avons eu la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, plus connue sous le nom de Commission Brandt. Onze années avant Brandt, nous avons eu Pearson. Il serait bon pour notre gouverne de nous rappeler quelques mots de la Commission d'étude du développement international dirigée par le regretté Lester Pearson :

« Le développement international est une tâche exaltante de notre époque. La façon dont nous la remplirons montrera si nous comprenons ce qu'implique l'interdépendance ou si nous préférons nous abuser nous-mêmes au point de croire que nous pouvons ignorer la misère et les privations de la grande majorité de l'humanité sans qu'il en résulte des conséquences tragiques pour tous². »

48. La Commission Brandt insiste tout autant sur l'interdépendance; elle se préoccupe tout autant de l'impératif moral du développement et elle est tout aussi hardie et non moins imaginative dans le plan d'action qu'elle propose à la fois pour le présent et pour l'avenir. Mais ce qui donne des raisons de désespérer, c'est la réaction de la communauté mondiale face à ces rapports très importants. Au lieu de stimuler la négociation, le rapport de la Commission Brandt³ risque d'être relégué aux archives, où il rejoindra certains rapports précédents.

49. Chaque fois que l'on élabore un plan d'action ou une stratégie, nombreuses sont les raisons que l'on avance pour retarder sa mise en œuvre. On nous dit que le moment est mal choisi ou qu'il faut réduire la portée de ce plan. Quelles que soient les raisons avancées, le résultat est le même : l'inaction.

50. Nous, pays en développement, ne demandons pas la charité à l'échelle mondiale. Nous ne pensons pas que la misère puisse être soulagée par la charité; elle ne peut être éliminée qu'en supprimant l'exploitation. On ne peut pas rendre tous les hommes et tous les pays égaux

¹ *Vers une action commune pour le développement du Tiers Monde*, rapport de la Commission d'étude du développement international, Paris, Éditions Denoël, 1969, p. 29.

² *North-South: A program for survival*, rapport de la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1980.

³ Cité en anglais par l'orateur.

entre eux, mais l'on peut donner à tous les hommes et à tous les pays l'égalité de chances.

51. L'exploitation qui mène à la misère est endémique de par la structure des relations économiques internationales actuelles. C'est pourquoi il faut modifier cette structure. C'est la raison pour laquelle nous parlons d'un nouvel ordre économique international, d'un ordre où les droits de l'homme sont respectés, où les inégalités économiques et la misère sont éliminées, où la malnutrition et l'analphabétisme n'existent plus.

52. Je ne parle pas d'un nouvel ordre qui doit exister entre les nations et entre elles seulement. Nous devons instaurer cet ordre à l'intérieur même de nos propres pays. Nous ne pouvons pas établir la paix mondiale si nous ne sommes pas nous-mêmes en paix dans notre pays, dans notre société, dans notre famille, et j'irai même jusqu'à dire si nous ne sommes pas en paix avec nous-mêmes.

53. Avant de demander aux autres de faire preuve de modération, nous devons faire nous-mêmes preuve de modération et de retenue. Nous ne pouvons pas avoir un nouvel ordre économique international à l'étranger et un vieil ordre économique fondé sur l'exploitation chez nous. Nous ne pouvons pas demander que l'on élimine l'exploitation et les inégalités entre les nations alors que nous permettons que la dépression et les disparités économiques fleurissent dans nos pays.

54. Libérer l'humanité de l'exploitation est une tâche à l'échelle tant nationale qu'internationale. Les déséquilibres et les inégalités structurels entre nations sont interdépendants. Cela est tout aussi vrai pour le Sud que pour le Nord. Il y a beaucoup de maisons de verre; transformons-les et n'y jetons pas de pierres.

55. Une grande partie de ma vie et mes efforts politiques se sont déroulés dans les domaines du gouvernement local et du logement. Je sais donc qu'il faut faire participer la population au processus de prise de décisions, tant sur le plan local qu'international.

56. Je crois que la fourniture de logements convenables est un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale. Nous devons éliminer les problèmes de surpeuplement, d'insalubrité et d'insécurité. Le logement est un élément important si l'on veut créer un environnement propice pour nos peuples. Dans la recherche hâtive du développement, l'urbanisation a échappé à tout contrôle, produisant bidonvilles et ghettos, dépeuplant les zones rurales et surpeuplant les conurbations. La pauvreté urbaine, la surpopulation et la saleté sont des problèmes communs à beaucoup de nos pays en développement.

57. On dit que quelque 20 % de nos populations dans les pays en développement souffrent gravement de malnutrition; 50 % n'ont pas d'eau potable; 60 % ne reçoivent pas de soins médicaux appropriés; et 20 % des enfants meurent avant d'avoir cinq ans.

58. Les chiffres sont tout aussi déprimants eu égard au chômage, à l'enseignement et à d'autres besoins essentiels. Nous essayons, chacun à notre propre niveau, de nous attaquer à ces immenses problèmes. Je suis certain que le logement nous donnera la clef de la solution à plusieurs de ces désavantages. Le problème du logement ne concerne pas seulement Sri Lanka; ce n'est pas un

problème qui se limite à l'Asie. C'est un problème qui se pose à l'échelle mondiale.

59. Voilà pourquoi je demande que l'on proclame une année internationale pour le logement des sans-abri. Peut-être que cette année pourrait mettre particulièrement l'accent sur la réadaptation des habitants des bidonvilles. Le remplacement de ces bidonvilles par des logements décentes n'est pas un élément secondaire du développement. Il est au cœur même de ce dernier. Il est un investissement dans l'humanité.

60. J'ai parlé, brièvement peut-être, de certains problèmes auxquels le monde devra faire face et qu'il devra résoudre dans les années à venir. Nous nous trouvons au seuil des années 80 et nous avons le devoir de faire face à ces problèmes de façon complète et décidée.

61. Le conflit tout autant que la coopération est partie intégrante de l'histoire de l'homme. Dans le passé, les causes de conflit entre les peuples étaient chauvines; la langue, la race et la religion ont divisé les hommes et pour elles ils se sont battus et ont donné leur vie. Malheureusement, même aujourd'hui, ces notions créées par l'homme continuent à diviser l'humanité. Nous avons connu également des affrontements majeurs dans le domaine idéologique et nous avons beaucoup parlé de l'antagonisme qui oppose l'Est à l'Ouest.

62. Les problèmes qui apparaissent si clairement aujourd'hui sont les symptômes du malaise qui afflige le monde : l'inflation, le déséquilibre des balances des paiements, le système monétaire, l'alimentation, la sécurité, le problème des produits de base et d'autres encore; ces questions montrent que les futurs combats auront des bases encore plus fondamentales; ils auront peut-être lieu entre les pauvres et les riches, entre le Sud et le Nord.

63. C'est justement pour éviter ce conflit que le débat entre le Nord et le Sud doit se transformer en dialogue puis devenir un programme d'action concerté pour aujourd'hui, demain et après-demain.

64. Je crois que notre volonté collective et notre action unie, non seulement sur le plan national mais sur le plan mondial, nous permettront de relever les défis que nous offre le présent. Nous ne pouvons pas éluder nos responsabilités. C'est notre monde. Il ne faut pas seulement que nous survivions dans ce monde. Nous devons l'améliorer.

Que les pluies viennent à temps,
Que la moisson soit abondante,
Que la prospérité règne dans le monde
Et la justice parmi ses gouvernants¹.

65. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Sri Lanka de l'importante allocution qu'il vient de prononcer. En mon nom et au nom de mon pays, je voudrais lui dire ma reconnaissance pour les aimables paroles qu'il m'a adressées et qu'il a adressées à mon peuple.

¹ Cité en cingalais par l'orateur.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

66. M. MITSOTAKIS (Grèce) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer les félicitations les plus chaleureuses de la délégation hellénique pour votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Notre organisation n'aurait pas pu confier cette haute fonction à un diplomate plus expérimenté, plus attaché aux idéaux de la Charte et plus conscient des lourdes responsabilités que sa tâche comporte. En plus, vous représentez un pays lié au mien par une étroite amitié et un long héritage culturel commun et appartenant à la grande famille européenne, à laquelle la Grèce sera admise d'ici peu.

67. Nos félicitations s'adressent également au Président sortant, l'ambassadeur Salim Ahmed Salim, ce digne fils de l'Afrique qui a su diriger les travaux de l'Assemblée générale pendant une période particulièrement difficile avec une adresse, une souplesse et une efficacité vraiment exemplaires.

68. Il m'est de même agréable de présenter les félicitations de ma délégation au Secrétaire général de notre organisation, qui met ses grands talents, son autorité et son prestige au service de la paix dans le monde, comme on peut le constater une fois de plus en lisant son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/35/1], adressé à l'Assemblée. Les efforts inlassables de M. Waldheim pour contenir les grandes crises internationales et contribuer à leur règlement éventuel lui ont valu l'admiration et le respect général.

69. Enfin, je voudrais saluer la proclamation de l'indépendance de Saint-Vincent-et-Grenadines et souhaiter aux représentants de ce nouveau Membre la bienvenue parmi nous, tout en exprimant la certitude qu'ils vont jouer un rôle constructif au sein de l'Organisation des Nations Unies.

70. L'évolution de la situation internationale, au cours des 12 mois qui se sont écoulés depuis la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, n'a malheureusement pas été très encourageante. Les principaux problèmes qui confrontent notre monde, à quelques exceptions près, s'enlisent de plus en plus dans la stagnation, privant des peuples entiers de l'espoir d'un avenir meilleur. En plus, de nouveaux problèmes sont apparus sur la scène internationale, créant une atmosphère de crise qui met en danger le processus de la détente, qui seule peut permettre à l'humanité de se consacrer aux grands défis économiques et sociaux, de la solution desquels dépend sa survie même.

71. Parmi les problèmes majeurs de notre temps, celui du Moyen-Orient a le triste privilège d'être le plus ancien et, peut-être, le plus complexe. Après trois guerres et de nombreux conflits locaux, cette région, avec les pays de laquelle la Grèce maintient de longue date d'étroits liens, continue à être une chaudière prête à exploser à tout moment.

72. Le Gouvernement grec considère que la solution de ce problème devrait résider en l'application scrupuleuse des principes suivants : premièrement, évacuation de tous les territoires arabes occupés par Israël depuis la guerre de 1967, y compris le secteur oriental de Jérusa-

lem; deuxièmement, reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, dont une des options serait la création d'un Etat indépendant; et, troisièmement, reconnaissance également du droit de tous les pays de la région, qu'il s'agisse des Etats arabes ou d'Israël, de vivre en sécurité à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties.

73. Fidèle à ces principes, le Gouvernement grec a toujours réprouvé, comme d'ailleurs la grande majorité des pays Membres, la politique israélienne qui tend à modifier le caractère démographique des territoires occupés, soit par l'installation de nouvelles colonies, soit par d'autres moyens.

74. De même, mon gouvernement s'associe pleinement à la récente résolution 476 (1980) du Conseil de sécurité qui s'oppose à tout changement du statut de Jérusalem. Je profite de l'occasion pour réaffirmer notre conviction que le droit de libre accès à la ville de Jérusalem doit rester inviolable, au bénéfice des fidèles des trois religions monothéistes pour lesquelles les Lieux saints ont un caractère sacré.

75. Par ailleurs, nous déplorons les incursions armées sur le territoire libanais, et nous adressons un appel pour que fin soit mise à tous les actes de violence au Liban. La communauté internationale a le devoir d'assurer le respect absolu de l'intégrité territoriale du Liban et le rétablissement de l'autorité du Gouvernement libanais sur l'ensemble du territoire du pays. Elle doit aussi assurer à la FINUL les conditions qui lui permettraient de poursuivre sans entraves l'admirable œuvre qu'elle accomplit au Sud du Liban.

76. L'importance du problème du Moyen-Orient est telle que tous ceux qui pourraient contribuer à sa solution ne doivent épargner aucun effort pour y parvenir. C'est ainsi que nous nous félicitons de la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la Communauté européenne, publiée à Venise le 13 juin dernier [voir A/35/299-S/14009], dont les grandes lignes coïncident avec la politique de mon gouvernement.

77. Nous avons également pris note avec satisfaction de la mission confiée au Président en exercice du Conseil des communautés européennes auprès des parties en cause, dans le but d'explorer les possibilités d'une solution négociée du conflit. Nous croyons qu'une telle négociation devrait être ouverte à tous les intéressés, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

78. En Afrique australe, on a pu enregistrer un développement à la fois important et instructif : la longue lutte du peuple du Zimbabwe pour son indépendance a été couronnée de succès et a abouti à l'élection d'un parlement et d'un gouvernement représentatifs de tous les éléments ethniques du pays. Le dénouement de la longue crise rhodésienne, qui fut possible grâce à la volonté politique de tous les signataires de l'accord de Lancaster House, démontre la supériorité morale de la raison face à la force, de la conciliation face à la haine et de la bonne volonté face à l'intransigeance. La sagesse et la maturité politique dont fait preuve le Gouvernement du Zimbabwe depuis qu'il est au pouvoir lui ont valu l'admiration de tous. C'est donc avec une satisfaction et un plaisir tout particuliers que la délégation hellénique réitère ses vœux de succès, de bonheur et de prospérité à l'égard du noble peuple du Zimbabwe.

79. Mais, en même temps, nous voudrions féliciter le Gouvernement du Royaume-Uni pour sa contribution au règlement intervenu.

80. Ce qui s'est passé au Zimbabwe devrait servir d'exemple pour la Namibie. Le plan des cinq pays occidentaux, entériné par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, constitue une excellente base pour la libre expression de la volonté des habitants du territoire et l'accession de celui-ci à l'indépendance. La South West Africa People's Organization (SWAPO) et les Etats de première ligne ont démontré leur volonté politique pour la mise en application de ce plan. Espérons que l'Afrique du Sud, dont les responsabilités vis-à-vis du peuple namibien sont particulièrement lourdes, en fera autant, comme l'exige l'opinion publique mondiale.

81. Pour ce qui est du problème de l'*apartheid*, il n'y a malheureusement aucune indication que le Gouvernement de Pretoria a l'intention de se départir de cette politique odieuse, qui est condamnée par la conscience universelle. Cette situation intolérable ne saurait trop se prolonger sans entraîner de graves réactions, aussi bien à l'intérieur du pays que de la part de la communauté internationale.

82. Quand je disais, au début de mon intervention, que de nouveaux foyers de tension sont venus s'ajouter au cours des derniers mois aux confrontations pour ainsi dire traditionnelles de l'après-guerre, je me référais surtout à quelques crises dont il est difficile de mesurer les incidences sur la paix et la stabilité mondiales : la prise d'otages américains en Iran, l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques et, depuis une semaine, le conflit entre l'Iraq et l'Iran.

83. La prise d'otages et la détention, à ce jour, des diplomates et autres fonctionnaires américains à Téhéran doivent être considérées comme une violation très grave du droit international, qui pourrait mettre en cause les bases mêmes des relations entre Etats. L'attitude des autorités iraniennes face à cet incident a été condamnée à l'unanimité par les membres de notre organisation et par son autorité juridique suprême, la Cour internationale de Justice. Fort des rapports d'amitié qui ont existé depuis toujours entre les peuples grec et iranien, mon gouvernement lance une fois de plus un appel pressant au Gouvernement iranien pour qu'il se conforme aux exigences du droit des gens, dont il pourrait à son tour se prévaloir pour régler ses différends avec les Etats-Unis.

84. L'invasion soviétique en Afghanistan, comme d'ailleurs celle des troupes vietnamiennes au Cambodge un an auparavant, est un événement lourd de conséquences dangereuses. Le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, qui constitue une des pierres de touche de la Charte des Nations Unies, est une règle non seulement de droit mais aussi et surtout morale, sur laquelle doit reposer tout l'ordre international. Si les grands et les puissants ne lui accordent pas tout le respect qu'elle mérite, nous risquons d'ériger l'intimidation et la violence en lois suprêmes de la vie internationale.

85. Quant au conflit entre l'Iraq et l'Iran, qui risque à tout moment de prendre des dimensions alarmantes, je voudrais m'associer à tous mes collègues qui, de cette tribune, ont fait appel aux deux pays pour qu'ils aient

recours à des moyens pacifiques pour régler leurs différends. La communauté internationale, par l'entremise du Conseil de sécurité et de la Conférence islamique, s'est déclarée prête à placer un tel effort sous son égide. Que les deux adversaires profitent de cette offre avant qu'il ne soit trop tard. En même temps, nous apprécions dûment les assurances données de toutes parts qu'on évitera l'internationalisation du conflit.

86. En dernier lieu, nous voudrions marquer notre accord complet avec la récente déclaration des ministres des affaires étrangères des communautés européennes concernant la nécessité d'assurer la liberté de navigation dans le Golfe. Cette nécessité évidente est accentuée par le fait qu'un grand nombre de pays, dont la Grèce, dépendent pour une partie considérable de leurs besoins énergétiques des livraisons de pétrole provenant de cette région.

87. Les crises que je viens d'évoquer, avec tous les dangers qu'elles comportent pour la paix dans le monde, démontrent, si besoin en était, la nécessité et l'urgence d'un désarmement effectif. D'autre part, l'une des conditions indispensables pour tout véritable effort de désarmement est l'élimination progressive des foyers de friction, mais aussi de la suspicion entre les Etats. Cela ne pourra se faire que si tous les pays du monde, quelles que soient leur puissance ou leurs ressources, s'abstiennent d'avoir recours à la force ou à la menace et si se prévalent des moyens mis à leur disposition par la Charte et les autres actes du droit international pour éliminer les causes de friction entre eux. C'est seulement dans ces circonstances que les négociations de désarmement en cours, ou celles qu'on envisagerait pour l'avenir, auraient des chances de s'avérer fructueuses.

88. Un autre aspect du désarmement, et non des moindres, est le dégagement de fonds qui seraient mis au service des grandes aspirations économiques et sociales de notre temps. Mais cela nécessite la collaboration sincère de tous les pays, en commençant par les puissances nucléaires, ce qui présuppose un contrôle international effectif de toute limitation d'armes prévue par les accords signés ou à signer.

89. La volonté de mon pays de contribuer à l'entente de tous les peuples européens est manifestée par l'attitude constructive qu'il a adoptée dès les premières phases de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki en 1975. C'est dans le même esprit positif que nous aborderons la deuxième session d'évaluation de la Conférence qui se tiendra à Madrid, dont le principal objectif devrait être de maintenir l'impulsion donnée par la Conférence d'Helsinki au développement de rapports harmonieux entre pays de différents systèmes socio-économiques.

90. Ce but sera mieux atteint, de l'avis de mon gouvernement, si à Madrid nous procédons à un examen franc et objectif de ce qui a été accompli jusqu'à présent et si nous assurons l'application des dispositions de l'Acte final de la Conférence dans leur ensemble.

91. Quant au domaine où les perspectives s'annoncent peut-être meilleures, celui de la coopération économique internationale, une des caractéristiques les plus constantes et, dirais-je, les plus encourageantes des dernières années est la prise de conscience croissante, de la part de

notre organisation, des grands problèmes économiques et sociaux auxquels notre monde est confronté. L'élimination de la pauvreté et de la faim, la réduction du très grand écart qui sépare actuellement les pays riches des pays pauvres, la lutte contre l'analphabétisme, la limitation de la croissance démographique démesurée, la protection de l'environnement, la préservation des ressources énergétiques périssables et leur remplacement progressif par d'autres sources d'énergie sont autant de tâches pressantes et universelles auxquelles on ne peut se dérober sans risquer l'opprobre des générations futures. Comme dit le poète, il ne faut pas demander pour qui sonne le glas. Il sonne pour nous tous.

92. C'est pourquoi nous avons salué avec grand espoir l'amorce, il y a quelques années, du long processus qui a abouti à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dont un des buts principaux était, on le sait, la préparation d'une négociation englobant les grands problèmes d'ordre économique auxquels je me suis référé tout à l'heure.

93. Cette session n'a sûrement pas donné tout ce qu'on espérait d'elle. Si sur l'un de ses volets, la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, on est parvenu à un consensus qui trace les grandes lignes de la coopération économique pour la décennie en cours, par contre l'autre volet, celui des négociations globales, se trouve actuellement dans l'impasse; nous espérons qu'elle n'est que provisoire. On sait que les pays en développement considèrent les négociations globales comme le moyen d'assurer la satisfaction de leurs revendications légitimes. Les décevoir serait une grave erreur, aux conséquences imprévisibles.

94. Nous ne voulons pas minimiser les obstacles qui restent à franchir pour que ces négociations démarrent à temps. Mais il serait imprudent de les dramatiser. Nous avons la conviction qu'au cours de la présente session il sera possible d'éliminer l'écart entre les différents points de vue. Car nous ne pensons pas qu'il existe des dirigeants dans le monde qui ne se rendent pas compte de l'immensité des problèmes et de la nécessité impérieuse de les aborder au plus tôt.

95. Si l'on avait besoin de preuve qu'avec la volonté politique requise il est possible de résoudre même les problèmes les plus épineux, on n'a qu'à considérer les progrès réalisés par la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La Grèce, pays maritime par excellence, a participé activement à cette conférence et, nous espérons, y a apporté une contribution positive. Le chemin parcouru, comme l'a si bien fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [voir A/35/I, sect. XII], a confondu les pessimistes et prouvé que l'accord est possible si les négociateurs sont animés d'un esprit réel de compromis. Nous espérons que les quelques points qui restent encore à régler le seront au cours de la prochaine session de la Conférence, et qu'on parviendra à la signature et à la mise en application d'une convention qui permettra aux divers pays non seulement de régler leurs différends et d'éviter les conflits dans l'avenir, mais aussi de se consacrer à l'exploitation commune des richesses des océans et de leurs fonds, au bénéfice de tous les habitants de notre planète.

96. Je voudrais maintenant me pencher sur un sujet qui nous tient particulièrement à cœur en Grèce : celui des droits de l'homme.

97. Si notre organisation n'avait qu'une seule raison d'être, celle-ci pourrait bien être d'assurer à tous les habitants de la planète le libre exercice de leurs droits fondamentaux : celui de la liberté d'opinion, mais aussi de la libre expansion de la personnalité, le droit à une éducation appropriée, mais également à un niveau de vie satisfaisant, la libre élection de représentants du peuple, mais aussi le choix du système économique et social qui convient le mieux à chaque pays. Pourtant, dans plusieurs cas, ces droits sont systématiquement ignorés sinon piétinés, soit par l'Etat lui-même, soit par des individus avec la complicité ou la tolérance de l'autorité constituée.

98. Ce qui rend le rôle de l'Organisation des Nations Unies particulièrement délicat en l'occurrence, c'est la nécessité d'éviter que cette cause sacrée ne serve de prétexte à des fins qui lui sont étrangères. Il s'agit là d'une tâche bien difficile, qui mérite toute l'attention des organes compétents et des pays qui y sont représentés.

99. Et, puisqu'il est question des droits de l'homme, qu'il me soit permis de m'arrêter sur un cas particulier : les quelque 2 000 disparus à la suite des hostilités à Chypre en 1974. On continue d'ignorer le sort de ces personnes — dont certaines ont la nationalité grecque — malgré les résolutions de l'Assemblée générale et de ses organes, qui prévoient une enquête internationale sur place. Une telle enquête n'a pas encore pu s'effectuer à cause du refus des dirigeants turcs-chypriotes, qui pourtant y avaient consenti lors du voyage de M. Waldheim à Nicosie, en mai 1979.

100. L'aspect purement humanitaire de cette question devrait inciter la partie turque-chypriote, ainsi que toute autre autorité qui est en mesure de le faire, à aider notre organisation à recueillir des renseignements sur le sort des personnes que j'ai mentionnées et à soulager ainsi l'angoisse de leurs proches.

101. Pour conclure, je me référerai au problème de Chypre. Le fait de pouvoir le faire brièvement est en lui-même encourageant. Il prouve que les perspectives d'une solution concertée sont devenues de nouveau réelles, grâce à la reprise des conversations intercommunautaires. Que tous ceux qui ont contribué à ce développement positif en soient ici remerciés.

102. Je voudrais exprimer l'espoir de mon gouvernement que cette fois les conversations, même si elles s'avèrent difficiles, finiront par aboutir à un accord qui permettra à la malheureuse île de retrouver la paix, l'indépendance et la prospérité et aux deux communautés de panser les plaies du passé et de reprendre la vie commune. Pour ce qui est de mon gouvernement, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à un aboutissement satisfaisant du dialogue intercommunautaire. Je dis tout ce qui est en son pouvoir, tout en ayant conscience du fait que l'essentiel est de la responsabilité des représentants des habitants de l'île, sans ingérence de l'extérieur.

103. Qu'il me soit permis, toutefois, d'exprimer une conviction que nous avons toujours répétée aux parties intéressées : seule une solution assurant l'unité étatique

et économique de la République de Chypre serait viable. Chypre est un pays trop petit pour pouvoir être divisé d'une façon ou d'une autre. Si cette vérité fondamentale est acceptée par les deux communautés, on aura de bonnes chances de les voir s'unir dans la poursuite d'un objectif qui leur a échappé jusqu'à présent : celui de bâtir ensemble un avenir commun.

104. Le bilan que je viens de dresser de la situation dans le monde n'est peut-être pas de nature à nous remplir d'optimisme. Les problèmes internationaux, qu'ils soient politiques, économiques ou autres, semblent souvent défier les possibilités de notre organisation et donner raison à ceux qui prétendent que notre monde est voué à la catastrophe. Il nous appartient à tous de prouver que tel n'est pas le cas. Nous le devons à nous-mêmes, mais nous le devons surtout aux générations futures.

105. M. MKAPA (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, monsieur le Président, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, de vous féliciter très sincèrement de votre élection unanime à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. La Tanzanie est particulièrement heureuse de voir un éminent représentant de votre grand pays occuper ce poste important, car la République fédérale d'Allemagne et la République-Unie de Tanzanie ont des liens historiques qui remontent à fort longtemps. Vous savez, bien entendu, que les relations actuelles entre nos deux pays, dans les domaines de la diplomatie et de la coopération en vue du développement, sont des plus prospères. L'intérêt que votre pays porte au progrès du continent africain est reconnu de tous. Vos qualités personnelles de diplomate et d'homme politique avisé font de votre élection à ce poste élevé un choix des plus valables. Nous nous félicitons de travailler sous votre direction à la présente session et nous vous promettons notre entière coopération.

106. Je suis extrêmement heureux de rendre à présent un hommage mérité à votre prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, pour ce qu'il a réalisé. La confiance que mon gouvernement lui a manifestée tout au long de sa carrière en tant que représentant de son pays, pour ses services, son dévouement et son habileté, a été plus que justifiée par son accession, qui a fait honneur à son pays, aux charges de Président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes fiers du dévouement dont il a fait preuve pendant l'année de sa présidence.

107. Je profite de cette occasion pour remercier, par votre intermédiaire monsieur le Président, d'abord cette assemblée de l'avoir élu et ensuite de lui avoir accordé, tout au long de son mandat, la coopération et l'assistance dont il avait besoin. En second lieu, je remercie M. Salim lui-même de l'honneur que fait rejaillir sur mon pays la manière dont il a guidé les activités de l'Assemblée aux sessions ordinaire et extraordinaires. En troisième lieu, je remercie le Bureau de la trente-quatrième session pour son esprit d'équipe et sa coopération avec M. Salim.

108. Je voudrais souhaiter une très cordiale bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines, pays qui vient d'être admis à l'Organisation des Nations Unies. Ce dernier succès de la décolonisation est certainement pour les

Nations Unies une cause de fierté et d'enrichissement. Nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec la délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation, dans l'intérêt de nos peuples et pour favoriser l'entente et la coopération internationales.

109. Permettez-moi aussi de profiter de cette occasion pour rendre un hommage mérité au Secrétaire général. Le bon fonctionnement du Secrétariat est souvent considéré comme allant de soi alors qu'en réalité il exige des efforts assidus, beaucoup de dévouement et de persévérance, et que la charge en incombe à celui qui est au gouvernail. Nous sommes heureux de marquer notre grande satisfaction de constater que le Secrétaire général a assumé ses responsabilités avec dévouement et imagination.

110. Pour la trente-cinquième fois, l'Assemblée est réunie en session ordinaire pour faire le point des progrès que l'Organisation des Nations Unies a accomplis au cours de sa noble mission — libérer l'humanité de la menace et du joug de l'insécurité, de l'injustice et de la pauvreté. Ce bilan annuel était destiné à assurer, au moyen de mesures appropriées à chacune des sessions, que chaque année d'existence de l'Organisation enregistre des progrès qui nous rapprochent toujours plus des objectifs de la Charte.

111. Encore qu'il soit incontestable que l'Organisation des Nations Unies a beaucoup fait depuis sa création, par exemple dans le domaine de la décolonisation, la situation générale dans le monde reste très inquiétante. Dans presque tous les domaines d'action de l'Organisation, il règne un sentiment d'insuffisance, de vive déception et quelquefois presque de désespoir. Dans la recherche de la paix et de la sécurité, dans les nombreuses régions de tensions internationales, par exemple, les efforts de bonne volonté et les négociations sont dans l'impasse alors que les problèmes prennent des proportions de plus en plus dangereuses. Dans le domaine du désarmement, la rhétorique semble, dans une mesure inquiétante, avoir remplacé les négociations de fond, avec une accélération presque irréversible de la course aux armements. Dans le domaine économique, le monde assiste à l'effondrement dramatique de tout l'édifice économique mondial, surtout en raison du refus opiniâtre de toute réforme de la part de certains des bénéficiaires des anciennes relations économiques d'inégalité. Tandis que l'affrontement et la rivalité se propagent d'un domaine à l'autre, la tension monte et la paix, naturellement, est de plus en plus menacée.

112. L'un des événements qui ont marqué les années 70 et qui, sans doute, dominera les années 80 est le réexamen critique des relations économiques mondiales, à la suite de l'inefficacité avérée des tentatives traditionnelles de solution, surtout au cours des années 60. Ce réexamen a abouti à la conclusion que rien, si ce n'est une réforme complète du système économique mondial, ne suscitera une amélioration des systèmes économiques de la plupart des pays en développement, sans parler de la justice internationale. Voilà pourquoi la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, du 1^{er} mai 1974 [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*], restent le point numéro un de l'ordre du jour dans l'évolution des relations internationales actuelles.

113. Mais il est également de plus en plus évident que l'ancien système économique international ne convient plus, même à ses propres tenants du Nord, dont les économies sont caractérisées par une croissance lente, un taux de chômage élevé, l'inflation et les fluctuations des taux de change. Même ce qu'il est convenu d'appeler le libre-échange est mis en échec par certains pays développés qui multiplient les mesures protectionnistes.

114. L'appel lancé pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international repose sur le désir sincère d'établir un système politique et économique harmonieux et mutuellement avantageux auquel toutes les nations pourront participer sur un pied d'égalité, non seulement pour ce qui est du mécanisme de prise de décisions sur des questions qui affectent tous les pays, mais également dans la production et la distribution des biens et des services. Je voudrais souligner, à cette étape, que les pays en développement ne demandent pas réparation des pillages qui ont été commis dans le passé, bien qu'ils soient en droit de le faire. Nous demandons un nouveau type de relations entre les nations, fondé sur l'interdépendance véritable, où la communauté d'intérêt viendrait remplacer les conflits d'intérêts dans un monde aux ressources qui s'amenuisent. Dans la recherche d'un tel ordre avec un tel objectif, aucun pays ne saurait être dispensé ni exclu. L'avenir nous appartient à tous, pays en développement et pays développés, pays capitalistes et pays socialistes.

115. Plusieurs conférences de travail ont eu lieu depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a posé les fondations et défini les buts de cette nouvelle structure des relations entre les nations. Malheureusement, peu de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des changements structurels demandés par la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration du nouvel ordre économique international. Si la communauté internationale n'a pu parvenir à un accord sur les changements structurels du système économique international, on peut dire avec assurance que la responsabilité en incombe à certains des principaux pays développés. La Commission indépendante sur les problèmes du développement international, la Commission Brandt, en a donné un témoignage succinct, éloquent et autorisé, dans les termes suivants :

« A la CNUCED et ailleurs, le Groupe des Soixante-Dix-Sept s'est trouvé en présence d'une tâche ardue. Lors de réunions successives, il a avancé des propositions de réforme économique internationale, mais le Nord ne les a pas trouvées à son goût ou n'était pas prêt à les accepter. Le Nord a également prétendu que le Sud présente souvent des demandes intransigeantes qui ne se prêtent pas à négociation. D'autre part, bien que certains pays aient fait des propositions positives, le Nord, en tant que groupe, a eu tendance à montrer une attitude passive devant les propositions avancées par le Sud, plutôt que de présenter sa propre position constructive⁶. »

116. Ces attitudes négatives de certains des principaux pays industrialisés du Nord se sont manifestées à nouveau lors de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui vient de se terminer, consa-

crée au développement et à la coopération économique internationale. Leur manque de volonté politique a empêché l'Assemblée de lancer à cette session une nouvelle série de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement.

117. L'approche sélective des questions à examiner au cours de la série de négociations globales a montré à l'évidence que certains des pays industrialisés entendent discuter isolément les seules questions qui les intéressent directement, au mépris total des intérêts de la communauté internationale tout entière. Leur insistance à demander que certaines des questions soient traitées exclusivement dans certaines institutions internationales sur lesquelles ils ont la haute main, en raison de la structure de votes pondérés et de la non-universalité de ces institutions, est la preuve évidente de leur désir de maintenir leur position privilégiée. Dans tous ces cas, certains des pays développés ont rejeté l'idée d'une méthode d'approche intégrée des problèmes auxquels l'économie mondiale se trouve confrontée dans les domaines des matières premières, de l'énergie, du commerce, du développement, de la monnaie et des finances, et ils veulent réduire, dans ces négociations, le rôle du forum central à celui de spectateur impuissant.

118. Ma délégation est convaincue que la nouvelle série de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement n'aura de sens que si ces négociations sont menées de façon simultanée, cohérente et intégrée. Ces négociations devraient aboutir à un accord d'ensemble que négocierait l'instance centrale qui devrait recevoir le maximum d'appui et de coopération de la part de toutes les institutions spécialisées. Toutes les parties concernées devraient s'engager à appliquer cet accord. Nous lançons donc un appel aux pays développés, qui ont souvent plaidé pour « la compréhension et l'accommodement », pour qu'ils révisent leur attitude à cet égard afin que les négociations globales puissent être engagées au plus tôt.

119. Nous reconnaissons que la responsabilité primordiale du développement de nos pays repose sur nos propres épaules. C'est la raison pour laquelle les pays en développement ont mis en train divers projets et programmes de coopération et d'assistance mutuelle afin de favoriser leur autonomie individuelle et collective. Les pays en développement se sont engagés à appliquer des mesures politiques telles que celles qui ont été élaborées dans le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective⁷ et dans d'autres programmes adoptés ailleurs. Il y a également eu des efforts pour favoriser la coopération au niveau régional. Le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique⁸, adopté à la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] à Lagos, en avril dernier, montre toute l'importance que les pays africains attachent à la coopération mutuelle afin de

⁷ *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), annexe VI.

⁸ Document A/S-11/14, annexe I.

⁶ *Op. cit.*, p. 39 et 40.

traiter plus efficacement leurs problèmes de développement.

120. Mais nous ne sommes pas moins conscients du fait que tous les pays, et en particulier les pays en développement, ont besoin d'un environnement politique et économique international qui réagisse à leurs efforts de développement et les soutienne. Tous les pays doivent donc donner la preuve de leur volonté politique et de leur engagement à appliquer la stratégie pour les années 80. Les pays développés, notamment, doivent prendre les mesures voulues pour donner une forme concrète à leurs appels à l'accommodement et à la coopération.

121. En août dernier, il s'est produit à Genève un événement historique qui ne peut manquer d'avoir une grande influence sur d'autres domaines de l'effort collectif. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a donné lieu à plus de 10 ans de négociations ardues sur une vaste gamme de questions maritimes, est parvenue à un accord sur tous les grands problèmes dont elle était saisie. Comme dans les négociations sur le nouvel ordre économique international, cette conférence mettait en jeu les intérêts nombreux et très délicats des Etats participants et, comme dans ces négociations, on a demandé que l'on s'écarte des structures traditionnelles des relations internationales. Le scepticisme et le sentiment de désespoir qui avaient précédé cette percée étaient aussi profonds, pour ne pas dire plus profonds, que ceux qui règnent dans les négociations menées ailleurs. L'effondrement de la Conférence n'aurait pas manqué d'avoir des répercussions démoralisantes sur toutes les autres négociations et aurait, en outre, instauré le chaos en mer. Cependant, à toutes fins utiles, les négociations relatives au droit de la mer ont été couronnées de succès, malgré tous les problèmes difficiles que ces négociations comportaient.

122. Ce succès devrait être un encouragement considérable et un exemple pour tous ceux qui s'occupent de négociations semblables dans le contexte du nouvel ordre économique international, car ce qui a été prouvé, c'est que lorsque la volonté politique existe, les négociations fécondes sont possibles.

123. Les dépenses en armement et en armes par la plupart des puissances n'ont plus de rapport avec les exigences de la sécurité. Que pouvons-nous dire de ce genre de gaspillage alors qu'il y a dans le monde, de l'autre côté de nos frontières, sinon dans nos propres pays, des êtres humains qui vivent dans la misère et l'absolue pauvreté !

124. La course aux armements a poussé le monde au bord même du suicide. Il y a deux ans, la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a dû être convoquée pour attirer sur ce fait l'attention du monde entier. En août dernier, les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] ont tenu leur deuxième conférence chargée de l'examen du Traité à Genève. Ces deux réunions sont parvenues à une conclusion unanime, à savoir que ce qui a été fait jusqu'à présent en matière de désarmement n'est pas à la mesure des besoins urgents dans ce domaine. Nous demandons aux grandes puissances militaires de trouver la volonté voulue pour transformer leurs épées en charrues.

125. Mon pays s'inquiète sérieusement du renforcement de la présence militaire dans la zone de l'océan Indien. Nous n'avons cessé de noter avec inquiétude que cette zone intéressait beaucoup les grandes puissances militaires et nous avons compris que c'était donc une zone de rivalité, lourde du danger d'un conflit armé. En 1971, l'Assemblée a déclaré l'océan Indien zone de paix. Il convient donc d'épargner à cette zone la présence militaire des grandes puissances et leur rivalité. Récemment, sous prétexte d'événements qui se sont produits autour de la zone, la rivalité des grandes puissances a connu une escalade sans précédent et de nouvelles bases ont été établies ouvertement, au mépris total de l'appel à la retenue lancé ici à ces puissances. Il y a là quelque chose de très inquiétant et ma délégation demande à tous les intéressés de respecter scrupuleusement la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

126. La situation au Moyen-Orient représente l'une des plus douloureuses dont l'Organisation des Nations Unies ait dû s'occuper au cours de son histoire. La paix est de plus en plus fugace et tant que toutes les parties ne reconnaîtront pas que les droits du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit d'établir son propre Etat indépendant, constituent la clef de voûte de la paix dans la région, il ne saurait y avoir de perspectives de paix.

127. Les activités actuelles d'Israël dans la région soulignent l'intransigeance de ce pays et ont été condamnées, à bon droit, par la communauté internationale. L'établissement de colonies de peuplements israéliennes sur les terres arabes occupées, l'emprisonnement de dirigeants arabes, tels que les maires, les actes illégaux récents concernant le statut de Jérusalem et les agressions constantes contre le Liban, pour ne citer que ces exemples, n'aident pas à la recherche d'une solution juste et durable au conflit dans la région.

128. Le récent déclenchement d'hostilités entre l'Iran et l'Iraq, qui malheureusement continuent, est une source de vive inquiétude pour mon gouvernement. La guerre entre ces deux Etats non alignés et en développement a déjà provoqué d'immenses dévastations humaines et matérielles. La persistance de cette guerre non seulement nuit aux intérêts des pays concernés, mais est également une source de grave danger pour la sécurité et la stabilité de la région, avec ses conséquences imprévisibles pour la paix et la sécurité internationales. Nous lançons un appel solennel à l'Iraq comme à l'Iran pour qu'ils mettent immédiatement fin au combat et trouvent une solution pacifique à leur conflit.

129. Dans l'Etat insulaire de Chypre, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement d'une nation sont menacés par le conflit interne et l'occupation étrangère. L'Organisation des Nations Unies, grâce aux efforts du Secrétaire général, notamment, s'est efforcée de rapprocher les deux communautés dans la recherche d'une solution commune. Nous engageons les deux communautés à profiter de ces bons offices dans l'intérêt de leur pays et de la paix dans la région, conscients du fait que plus il faudra de temps pour arriver à une solution, plus le problème deviendra intraitable.

130. Les efforts de réunification de la Corée n'ont pas avancé d'un pas depuis 1972, lorsque les deux parties se

sont mises d'accord sur une méthode d'approche commune en vue de trouver un règlement. Le peuple coréen a le droit d'exiger la réunification pacifique de sa patrie, sans ingérence étrangère, ainsi que le retrait de toutes les troupes étrangères; il a raison de chercher à remplacer l'accord d'armistice par un traité de paix signé par les parties intéressées.

131. Les événements concernant l'Indochine et l'Afghanistan continuent d'exacerber la tension internationale. Nous sommes convaincus que la seule solution réside dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des pays intéressés. Le désir réel de ces pays est d'être non alignés. Ce n'est pas seulement leur droit, que nous appuyons pleinement, mais également la meilleure garantie de la paix dans ces deux régions.

132. Alors que nous abordons la décennie des années 80, l'Afrique vit le dernier chapitre de la décolonisation. Le Zimbabwe est maintenant libre, et c'est avec une fierté profonde que nous saluons sa présence parmi nous aujourd'hui.

133. Mais le Zimbabwe nous a appris à tous une leçon qui est particulièrement pertinente en ce qui concerne la situation en Namibie.

134. L'Afrique du Sud, en premier lieu, continue d'occuper illégalement le territoire. En deuxième lieu, elle a fait tout son possible pour faire échouer le plan de règlement des Nations Unies et pour empêcher l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Malgré les efforts nombreux et soutenus du Secrétaire général pour mettre en œuvre le plan de règlement, l'Afrique du Sud a continué d'employer des manœuvres dilatoires, s'emparant de tous les prétextes et de toutes les excuses possibles pour faire échouer ces mesures. En troisième lieu, l'Afrique du Sud a continué de faire de la Namibie un tremplin d'où elle lance ses actes d'agression contre l'Angola et la Zambie. Récemment, les attaques contre l'Angola ont été particulièrement violentes et presque continues. Ces actes d'agression ont mutilé des milliers de personnes et ont fait autant de réfugiés sans défense. Nous condamnons ces actes aveugles dans les termes les plus énergiques. En même temps, nous affirmons notre solidarité non seulement avec le peuple opprimé de Namibie, mais aussi avec les peuples courageux d'Angola et de Zambie, qui ont tenu tête à l'intimidation et à l'agression de l'Afrique du Sud.

135. Si l'Afrique du Sud désire sincèrement résoudre pacifiquement le problème de la Namibie, l'heure est venue d'agir en conséquence. La question du Zimbabwe paraissait aussi impossible à résoudre que la question que pose maintenant la Namibie. Cependant, avec la coopération de toutes les parties, on est parvenu à trouver une solution au problème. Il convient que l'Afrique du Sud s'engage à appliquer le plan des Nations Unies pour que se tiennent des élections véritablement libres et justes sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation rejette l'accusation injustifiée portée par l'Afrique du Sud, selon laquelle le Secrétaire général a manqué d'impartialité à l'égard de la question de la décolonisation de la Namibie. Nous demandons instamment à l'Afrique du Sud de donner au Secrétaire général l'occasion de prouver davantage son impartialité en permettant la mise en œuvre immédiate du pro-

cessus. Dans l'intervalle, je réaffirme que mon pays continuera d'appuyer la lutte de libération menée par la SWAPO et de se joindre aux appels lancés, étant donné l'intransigeance dont fait preuve l'Afrique du Sud, pour que des sanctions générales et obligatoires soient prises contre ce régime.

136. Monsieur le Président, vous représentez un grand pays, la République fédérale d'Allemagne. Compte tenu du fait qu'il y a en Namibie environ 25 000 Allemands et que votre pays est l'un des cinq pays occidentaux, je suis certain que cette question revêt une grande importance pour votre pays, pour vous et pour eux, car c'est sur l'initiative de ces cinq pays que les négociations ont eu lieu. Je suis donc convaincu que dans les débats sur cette question, comme sur toutes les autres questions dont l'Assemblée est saisie à cette session, votre sagesse et votre expérience nous permettront de ne pas laisser passer l'occasion qui nous est offerte de régler ce problème par des moyens pacifiques.

137. Outre la Namibie, l'Afrique du Sud elle-même est à la croisée des chemins. Une révolution a déjà commencé et le régime d'*apartheid* ne pourra jamais étouffer l'ardeur pour la libération et l'égalité qui anime tous les peuples d'Afrique du Sud. Toutefois, ce qui est à craindre, c'est qu'en désespoir de cause le régime minoritaire raciste perpètre de nouveaux crimes en vue de prolonger son existence. Nous sommes convaincus que, grâce à la coopération du reste de la communauté internationale pour isoler ce régime dans tous les domaines, les fils et les filles de ce pays ne tarderont pas à conquérir leur liberté et leur dignité. Nous demandons à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de ne pas dresser d'obstacles sur la voie suivie par ce peuple dans la poursuite de ses idéaux, que l'Organisation a toujours fait siens.

138. S'agissant toujours de la question de la libération de l'Afrique, il convient d'attirer l'attention de l'Assemblée sur un problème qui a déjà fait l'objet de nombreuses décisions de l'OUA, des Nations Unies et du mouvement des non-alignés. Je veux parler du problème du Sahara occidental. Le peuple de ce territoire a le droit d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Mais un Membre de l'Organisation et de l'OUA, le Maroc, prétend que le Sahara occidental fait partie du territoire marocain. Il n'existe certainement aucune base à cette assertion du Maroc.

139. La majorité des Etats africains ont déjà reconnu la République arabe sahraouie démocratique. Des entretiens se sont poursuivis avec toutes les parties intéressées dans le cadre du Comité *ad hoc* des chefs d'Etat de l'OUA sur le Sahara occidental. Il convient cependant de préciser que le droit de la population du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance n'est pas en cause et demeure sacré. L'Assemblée ne peut manquer de réaffirmer ce droit.

140. Lorsque l'Organisation a été créée, elle comptait relativement peu de Membres, et la majorité était constituée de pays développés. A l'époque, l'Organisation portait aux affaires internationales un intérêt presque identique à celui de ses Membres. Il était normal d'accorder à l'Organisation un rôle important dans la gestion des affaires mondiales.

141. Mais on nous dit maintenant que l'Assemblée compte trop de membres pour que ses travaux soient efficaces et que, de ce fait, il ne saurait y avoir de négociations sérieuses ailleurs que dans des instances plus réduites. Lorsque ces instances sont mentionnées, nous ne pouvons qu'en conclure que certains membres veulent continuer de profiter d'une situation privilégiée dans la communauté des nations.

142. Cette position privilégiée n'est plus acceptable. Nous devons tous apprendre à nous accommoder d'un système mondial démocratisé. Tant que nous vivrons dans ce monde, nous devons apprendre à vivre les uns avec les autres sur un pied d'égalité et nous serons donc obligés de partager tant les responsabilités que les droits. Il n'est plus possible de laisser un petit groupe de pays prendre des décisions pour le compte des autres, sans leur assentiment, et de s'attendre, en même temps, que ces décisions soient acceptées de tous. Ni le monde ni l'Organisation des Nations Unies ne sauraient plus être calqués sur les objectifs et les intérêts des quelques pays développés et industrialisés.

143. Les affaires d'intérêt commun dans tous les domaines des relations internationales doivent être traitées au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous maintenons qu'elle représente le seul espoir de paix, de prospérité et de dignité pour l'humanité. C'est pourquoi nous affirmons également que les décisions importantes touchant les affaires mondiales doivent porter le sceau de légitimité de l'Organisation si l'on veut qu'elles aient un effet durable.

144. Depuis qu'ont été lancées les négociations pour le nouvel ordre économique international, nous avons été témoins de six années de dialogue destiné à éviter l'affrontement. Mais le dialogue, si nécessaire puisse-t-il avoir été, a suscité la négligence et a stimulé la tendance d'une adversité économique pour les pays en développement. La famine, la maladie, la privation n'ont cessé de croître au lieu de diminuer. Il existe encore une chance de venir à bout de ces problèmes et de renforcer l'aspiration des peuples à un monde pacifique. Cette chance réside dans la mise en train des négociations globales.

145. Ni la rivalité ni l'isolement ne sauraient détruire l'unité essentielle de notre planète ou l'interdépendance dynamique des nations. Nous espérons que les années 80 apporteront le témoignage de cette vérité et que, animés par les objectifs et les principes des Nations Unies, les pays la traduiront en mesures pratiques. Je puis assurer l'Assemblée que la Tanzanie ne manquera pas de jouer un rôle à cette fin.

146. U LAY MAUNG (Birmanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation birmane vous félicite chaleureusement pour votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et vous assure que vous pouvez compter sur son entière coopération dans l'accomplissement de votre tâche. Nous sommes persuadés que votre expérience et votre sagesse vous permettront de diriger avec succès les travaux de la présente session.

147. Nous saisissons aussi l'occasion pour rendre hommage au Président sortant, M. Salim Ahmed Salim, pour la façon remarquable et éclairée dont il a dirigé les travaux de la trente-quatrième session de l'Assemblée.

148. Nous nous félicitons d'accueillir parmi nous les délégations de la République du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines. Nous leur exprimons nos félicitations cordiales et nos souhaits amicaux à l'occasion de leur admission au sein de la famille des Nations Unies.

149. Nous nous réunissons ici à un moment où le monde traverse une phase critique dans les domaines politique et économique des relations internationales. Depuis un certain temps, la tendance amorcée par les événements mondiaux a pris un tournant dangereux, ce qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

150. Nous sommes aujourd'hui témoins d'un déclin du respect des principes fondamentaux et des obligations que nous devons assumer en vertu de la Charte des Nations Unies, principes que l'Organisation mondiale s'est constamment efforcée de défendre et de soutenir en tant que piliers de l'ordre international. Cela est fréquemment prouvé par le recours croissant à la force, à l'intervention militaire et à l'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains, ainsi que par l'effritement des normes et des principes internationaux qui régissent depuis longtemps la conduite des relations entre Etats. De ce fait, de nouvelles sources de tension et de nouveaux domaines dangereux de crise sont apparus sur la scène mondiale, qui défont pratiquement tous les efforts déployés pour trouver des solutions acceptables et raisonnables.

151. Les événements politiques et militaires récents ont provoqué des changements dans les conditions stratégiques existant chez nos voisins de la région d'Asie. La nature de tels changements veut qu'une manœuvre de la part d'une grande puissance provoque invariablement une contre-manœuvre de la part de l'autre grande puissance, exposant ainsi le monde aux dangers d'un conflit qui pourrait bien aboutir à une catastrophe mondiale. Cela se manifeste, d'une part, par la vague actuelle de réarmement et, d'autre part, par la réapparition du spectre de la guerre froide.

152. Dans le domaine des relations économiques internationales, les graves maux dont souffre l'économie mondiale ont des effets négatifs pour toutes les nations. En même temps, le déséquilibre structurel du système économique international continue d'aggraver les relations entre pays développés et pays en développement.

153. Dans l'ensemble, les grandes tendances qui ont été décrites montrent les circonstances difficiles et décourageantes auxquelles la communauté mondiale doit faire face et s'attaquer au début des années 80.

154. Dans une optique plus large des changements fondamentaux qui interviennent à la suite de ces événements, nous ne pouvons que conclure que l'ensemble du système international est en train de subir une transformation extrêmement importante. Nous sommes à un tournant décisif de l'histoire du monde. Ce dont nous avons besoin, c'est de diriger et d'influencer le processus d'évolution d'une manière positive et propice aux intérêts de l'humanité. Toutes les nations ont un intérêt commun à surmonter les menaces actuelles à la paix mondiale et à la survie de l'homme et à appuyer fermement les activités de notre organisation, de façon à favoriser l'unité de l'humanité dans un effort collectif vaste et vital. En ce moment historique, il est essentiel qu'un

monde meilleur, de paix, de justice et de sécurité, voie le jour.

155. La Birmanie estime qu'à l'heure actuelle seule l'Organisation des Nations Unies fournit la base et l'espoir d'un tel ordre mondial et qu'elle est le centre international le plus large pour harmoniser les actions de nations qui recherchent la paix, les relations amicales et la coopération entre nations.

156. Avec d'autres nations, la Birmanie est vivement préoccupée par la détérioration des relations internationales. Au premier plan de notre préoccupation se trouve la détérioration des relations entre les grandes puissances, qui s'étend également à la périphérie de leurs intérêts de puissance. Sur le plan militaire et économique, les grandes puissances se tiennent à l'écart de nous tous; leur puissance militaire et économique disproportionnée leur impose à chacune, individuellement, la grave responsabilité de résister aux tentations naturelles de leurs propres intérêts et à l'arrogance du pouvoir et de faire preuve d'un attachement exemplaire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

157. Parmi les effets les plus regrettables des tensions actuelles entre les grandes puissances, il faut mentionner l'état des négociations sur le désarmement. Ces tensions ont dissipé la plus grande partie de l'élan acquis au cours des deux dernières décennies de dialogue sur le désarmement. Le sort du Traité SALT-II⁹, dont l'Assemblée s'était félicitée l'année dernière [voir résolution 34/87 F], est maintenant mis en doute. Cela suscite une grave préoccupation, étant donné que les espoirs de limiter la course aux armements et la non-prolifération nucléaire dépendent pour beaucoup du résultat du Traité SALT. Sans poursuite des négociations, ou sans Traité SALT, rien ne pourra limiter le rythme des progrès techniques des systèmes d'armes. Et, de ce fait, les grandes puissances pourraient une fois de plus se livrer à une concurrence illimitée et la course aux armements risquerait de ne plus pouvoir être contrôlée. La délégation birmane espère sincèrement que le Traité SALT-II sera ratifié en temps voulu, car nous pensons qu'il favorisera la stabilité internationale.

158. Nous voyons aussi avec inquiétude le grand retard intervenu dans la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Des mesures concrètes en vue de mettre fin au perfectionnement qualitatif et à la mise au point d'armes nucléaires ne pourront être efficaces que lorsqu'un traité sur l'interdiction totale des essais aura été conclu. C'est pourquoi nous demandons instamment aux puissances nucléaires qui ont entrepris les négociations tripartites en cours de contribuer de façon suivie à l'heureuse conclusion d'un projet de traité à présenter au Comité du désarmement.

159. Par ailleurs, il est un fait troublant : des nouvelles récentes nous ont appris l'emploi d'agents chimiques dans certaines zones de conflit. Que ces nouvelles soient ou non confirmées, les négociations en vue d'une interdiction efficace, totale et universelle des armes chimi-

ques sont de la plus grande importance et de la plus grande urgence. Huit années se sont écoulées depuis la conclusion de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVII)], et les parties à cette convention se sont engagées à conclure un traité sur l'interdiction des armes chimiques. Nous partageons la déception générale devant le manque de progrès matériels en vue d'un accord sur l'interdiction des armes chimiques.

160. La question du désarmement préoccupe le monde entier. Les événements récents ont assombri les perspectives de progrès rapides et nous ne sommes pas plus proches de notre objectif proclamé de désarmement général et complet, sous contrôle international strict et efficace. Le rythme des négociations sur le désarmement pendant la décennie à venir sera déterminé par la nature et l'étendue des facteurs politiques de la situation internationale, qu'ils soient favorables ou non. Cela souligne le fait que toute stratégie mondiale du désarmement digne de ce nom, pour être efficace, doit s'accompagner d'efforts soutenus visant à éliminer les tensions et de mesures et initiatives visant à augmenter la confiance et la sécurité internationales.

161. Je voudrais maintenant appeler l'attention sur trois régions du monde où la situation actuelle constitue une menace imminente à la paix et à la sécurité internationales. Je veux parler du Kampuchea, de l'Afghanistan et de la région du Moyen-Orient.

162. Le Kampuchea et l'Afghanistan inquiètent les délégations depuis quelque temps déjà et la situation dans ces deux pays, déchirés par des conflits, est une fois de plus soumise à l'examen de l'Assemblée. La Birmanie se permet de penser à haute voix et dit que, chaque fois que l'Assemblée examinera ces questions, il sera d'importance vitale d'adopter une perspective générale et de rechercher très profondément les causes fondamentales plutôt que de se limiter aux symptômes de surface.

163. A nos yeux, le Kampuchea et l'Afghanistan ne représentent pas des cas isolés ou des événements indépendants. Les causes profondes de leurs difficultés sont liées inséparablement à celles qui font naître ailleurs les tensions et les troubles. Dans certains cas, il s'agit de la rivalité de petites nations et, dans d'autres, de la rivalité des grandes puissances, de leur disposition à armer les petites nations sans méfiance ou les groupes de petites nations et pour étendre leurs sphères d'intérêt.

164. A l'heure actuelle, de nombreuses questions de nature fondamentale se posent lorsqu'on examine les conséquences de la situation au Kampuchea et en Afghanistan. La politique ferme et constante de la Birmanie refuse l'emploi de l'intervention armée par une puissance étrangère dans les affaires intérieures d'un autre Etat souverain indépendant pour provoquer un changement de gouvernement dans cet Etat. Toute rupture des principes fondamentaux des relations internationales, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte, crée un précédent dangereux qui peut avoir de vastes répercussions et des conséquences considérables pour la communauté mondiale.

⁹ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

165. La délégation birmane espère que les conditions évolueront à temps dans les deux pays pour permettre de trouver une solution politique fondée sur les principes internationalement reconnus du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats. Nous sommes absolument convaincus que ces principes constituent une base honorable aux relations amicales entre Etats. Notre désir est de voir l'unité rendue aux peuples du Kampuchea et de l'Afghanistan et de voir le retour de conditions de vie qui leur permettent de choisir leur propre destin, à l'abri de toute ingérence et de toute pression extérieures.

166. Au Moyen-Orient, nous sommes de toute évidence en présence d'une situation dangereuse où les événements évoluent rapidement et la crise s'aggrave. Les positions des parties au différend dans la région restent diamétralement opposées. D'une part, il y a intransigence persistante et propension aux actions unilatérales; d'autre part, il y a rigidité croissante. Ces attitudes ne peuvent que contribuer à un durcissement de l'hostilité et à un sentiment d'amertume qui durera longtemps entre les parties en cause. Dans ces circonstances, alors que de toute évidence la volonté politique manque, il est difficile de voir comment on pourrait parvenir à la conciliation dans la recherche d'une solution pacifique.

167. La position de la Birmanie quant à divers aspects du problème du Moyen-Orient a été nettement exposée lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale et elle n'a pas changé. Nous ne sous-estimons pas les difficultés complexes et de caractère émotionnel inhérentes à la situation. Néanmoins, nous osons affirmer que ce différend persistant devrait être étudié dans le cadre des relations à long terme de la région. A nos yeux, la réalité exige un réexamen sérieux par les deux parties — israélienne et arabe — de la nécessité d'essayer de réaliser une entente sur la base de la tolérance et du respect mutuel de l'autre peuple. Sans cette reconnaissance mutuelle des droits légitimes de chacune des parties, il ne sera pas possible de réaliser un règlement juste et durable au Moyen-Orient.

168. Mais il y a un bon côté dans la situation internationale : la fin de la lutte farouche pour le gouvernement de la majorité qu'a menée le peuple du Zimbabwe. La République indépendante du Zimbabwe est maintenant devenue membre à part entière de la communauté internationale. Nous lui adressons nos chaleureuses félicitations et nos vœux sincères. Les progrès réalisés au Zimbabwe sont dus au louable esprit de compromis dont ont fait preuve toutes les parties intéressées. Il convient également d'adresser des éloges aux autorités britanniques pour leur approche clairvoyante et réaliste de la question du Zimbabwe. Nous tenons à leur adresser aussi nos très sincères félicitations à l'occasion de l'heureux aboutissement d'une tâche extrêmement délicate.

169. La délégation birmane espère que la solution du problème du Zimbabwe permettra de faire naître le même esprit d'accommodement à l'égard de la Namibie et ouvrira la voie à l'indépendance. A notre avis, il est indispensable de sortir de l'impasse en Namibie avant que ce pays ne soit entièrement en proie à la guerre.

170. Nous regrettons qu'en Afrique du Sud la politique générale d'*apartheid* n'ait pas subi de changement

réel. Cette politique de racisme légalisé et institutionnalisé demeure l'abus le plus tenace commis contre les droits de l'homme et explique l'agitation violente et répétée qui continue de marquer la scène politique en Afrique du Sud.

171. Pour ce qui est de l'économie mondiale, les perspectives sont sombres. Des autorités éminentes ont exprimé leur grave inquiétude devant l'aggravation de la crise économique mondiale. Nous partageons ce souci international, car aucun pays n'est à l'abri des pressions disruptives et des perturbations qu'entraîne le déclin de l'économie mondiale. Cette crise continue résulte de l'interaction entre les forces sociales, politiques et économiques. Plus que jamais, cela place dans sa juste perspective la nécessité d'aller au-delà des méthodes partielles et isolées utilisées pour traiter les grandes questions économiques.

172. Dans un monde de nations devenues à ce point interdépendantes, il est indispensable de faire un effort coordonné et général de coopération internationale dans l'intérêt de tous et pour le progrès de tous.

173. L'inflation, la récession, le protectionnisme, le chômage, le déficit des paiements, tels sont les termes qui viennent à l'esprit quand on veut décrire la scène économique mondiale. Depuis le début de la crise de l'énergie et l'effondrement du système monétaire international dans les années 70, le mécanisme économique international a manqué de cohésion. Les intérêts économiques contradictoires des nations, le protectionnisme qui s'étend et les politiques restrictives accompagnent la recherche désespérée de la sécurité économique. Ces tendances défavorables n'ont pas été inversées et les intervalles de stabilité relative ont été brefs et précaires. Une stratégie du développement pour la décennie à venir exigerait un environnement beaucoup plus favorable.

174. Les grands défis économiques devant lesquels se trouve la communauté mondiale sont les problèmes de la croissance démographique, l'insuffisance des ressources alimentaires et énergétiques et les pressions sur l'environnement. La gageure qui se présente à la communauté mondiale est de savoir si l'homme est capable de réorganiser les conditions matérielles de sa vie afin de créer un système économique international raisonnable.

175. Nous sommes réunis ici au lendemain de la onzième session extraordinaire consacrée à l'examen des questions économiques générales, des négociations globales et de la coopération économique internationale pour le développement. Cette coopération ne peut être assurée que si toutes les nations concernées peuvent renoncer à leurs attitudes acquises, qui proviennent d'une appréhension mutuelle et en partie aussi de l'insécurité économique qui les domine, et s'il y a un nouveau départ généreux avec des positions plus souples, dans un esprit de besoins et de responsabilités mutuels. Chacun sait que les échanges mutuellement avantageux de biens et services entre pays constituent la base de la prospérité et de la paix du monde.

176. Il se peut qu'en exprimant les principales préoccupations de la Birmanie quant à la situation internationale, au moment où la communauté mondiale s'engage dans la décennie des années 80, nous avons brossé un tableau plutôt pessimiste de la situation mon-

diale. En fait, nous n'avons fait que décrire les faits irréductibles de l'existence tels que nous les voyons. Nous devons tous contribuer, dans la mesure de nos moyens, à la solution des problèmes mondiaux, en espérant que ce que nous disons ou faisons ici comptera à tout le

moins pour quelque chose aux yeux des puissances dont dépendent en définitive, en majeure partie, les solutions.

La séance est levée à 12 h 50.